PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 16 novembre 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Charles Fortin, Daniel Favreau, Armande Bouchard et Yves Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Marcel Roy.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale/greffière-trésorière était aussi présente.

Était absent : René Frappier.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-11-153**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2021 **2021-11-154**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2021-11-155**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de soixante-deux mille six cent trois dollars et soixante-et-onze sous (62 603.71 $) pour les fournisseurs et un montant de trois mille sept cent quarante-huit dollars et vingt-trois sous (3 748.23 $) pour les salaires, pour un total de soixante-six mille trois cent cinquante-et-un dollars et quatre-vingt-onze sous (66 351.91 $).

_____
Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ BELLEFEUILLE **2021-11-156**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité conseillers (ères) présents (tes) que le maire, Marcel Roy, et le conseiller, Daniel Favreau, soient les deux personnes déléguées pour siéger sur le Comité Bellefeuille.

DÉLÉGUÉS À LA RÉGIE INTERMUNIICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON **2021-11-157**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que le conseil n'a pas délégué la personne pour siéger à la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon, par contre le conseiller, Charles Fortin, assistera à la rencontre du 24 novembre prochain.

DÉLÉGUÉS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON **2021-11-158**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseiller, Yves Frappier, soit le délégué pour siéger sur la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

MISE À JOUR DES SIGNATAIES DES CHÈQUES **2021-11-159**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : En date du 17 novembre 2021, Marcel Roy, maire, soit cosignataire à la place de Daniel Favreau, maire précédent, pour toutes les transactions effectuées au nom de la municipalité de Chazel.

Cette transaction est autorisée par le conseil et les conseillers mandatés iront signer les documents nécessaires aux modifications à la caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE POUR LUMIÈRE CLIGNOTANTE **2021-11-160**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la demande de remboursement pour la facture # 906-905969 de J.G.R. ltee concernant une lumière clignotante magnétique pour véhicule soit remboursé à l'employé municipal. Le montant de la facture est au montant de cent quatorze et quatre-vingt-seize sous (114.96 $) taxes incluses. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

AUTORISATION DE BOISSONS ALCOOLIQUES LORS DE LA LOCATION DE SALLE DU 13 AOÛT 2022 **2021-11-161**

ATTENDU QUE pour une activité de deux cent (200) personnes et moins, il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis de réunion pour les locataires de la salle qui désirent apporter leurs boissons alcooliques;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être fait auprès de la municipalité;

ATTENDU QUE la vente de boissons alcooliques est interdite sans le permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser les boissons alcooliques pour la location de la salle du 13 août 2022 fait par madame Stéphanie Grenier.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – COVID -19 **2021-11-162**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que suite à la situation avec la COVID-19, la municipalité de Chazel a décidé de ne pas louer la salle communautaire pour les rencontres familiales et ce jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levée. La location aura lieu pour des rencontres publiques et supervisées seulement.

SIGNATAIRES DES CONTRATS NOTARIÉS POUR LE DOSSIER DES SERVITUDES **2021-11-163**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats notariés pour le dossier des servitudes concernant le projet d'assainissement des eaux usés.

APPROBATION ET DÉPÔT DU RAPPORT POUR LA LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN SUR LE LOT 4 466 873 **2021-11-164**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel approuve et dépose le rapport final au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux à la MRC d'Abitibi-Ouest concernant la construction d'un chemin d'accès au Lac Piton sur le lot 4 466 873.

POTENTIEL DE REVENU DE RÉCOLTE SUR LE LOT 4 465 648 **2021-11-165**

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désir nous informer sur le potentiel de récolte sur le lot 4 465 648 (lot 44 du rang 10 dans le Canton La Sarre);

ATTENDU QUE les voisins de chaque côté du dit-lot requièrent les services de récolte pour des opérations cet hiver;

ATTENDU QU'il y a possibilité de faire un chantier conjoint qui avantagerait chacun d'entre nous en partageant les frais d'accès et de mobilisation des équipements;

ATTENDU QUE madame Lefebvre a permis d'évaluer la quantité de bois récoltable afin d'évaluer les revenus potentiels pour la municipalité;

ATTENDU QUE le revenu net approximatif est de vingt-et-un mille dollars (21 000 $);

ATTENDU QUE tous les frais sont déjà soustraits, soit les frais d'implantation d'accès hivernaux, de déneigement, d'abattage et débardage, de contremaîtrise, de fardiers, de suivi du transport de bois et de service de la paie. Les montant finaux sont en fonction des livraisons réelles à l'usine.

ATTENDU QUE le peuplement étant composé à 85 % de feuillus, le secteur devrait se régénérer facilement naturellement;

ATTENDU QU'il serait avantageux de faire un plan d'aménagement forestier pour ce lot avant les opérations afin de bénéficier de la subvention pour la mobilisation des bois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser la récolte sur le lot 4 465 648. Le conseiller Charles Fortin est toutefois contre la récolte.

DEMANDE D'ACHAT DU LOT 4 465 648 **2021-11-166**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la demande d'achat de monsieur Michel Dubé pour le lot 4 465 648 soit refusé.

LUMIÈRE À LA STATION DE POMPAGE SERVICE D'UN ÉLECTRICIEN **2021-11-167**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser le service d'un électricien pour la réparation de la lumière extérieur à la station de pompage. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'ACCÈS À L'ORDINATEUR À DISTANCE – OCCASIONNELLEMENT **2021-11-168**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser madame Lefebvre à faire appel à CIA informatique pour accéder à l'ordinateur à distance occasionnellement. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DON À LA FABRIQUE DE ST-JANVIER **2021-11-169**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accorde un montant de sept cent cinquante dollars (750 $) à la Fabrique de St-Janvier à titre de don. La conseillère Armande Bouchard a déclaré son intérêt dans le dossier à titre de présidente de la Fabrique et s'est abstenue de voter. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

VENTE AU ENCHÈRE D'UN BALAI ALLANT SUR LE TRACTEUR À GAZON **2021-11-170**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de faire parvenir aux citoyens de la municipalité un appel d'offre pour la vente d'un balai allant sur un tracteur à gazon. Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Chazel dans une enveloppe scellée et identifiée « Soumissions balai pour tracteur à gazon ». La vente sera adjugée par résolution au conseil municipal.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FACTURE AU COMITÉ BELLEFEUILLE **2021-11-171**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel adhère au plan de visibilité 2022 de Camping Québec, soit au montant de trois cent dollars et soixante-six sous (300.66 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ADHÉSION FQM 2022 **2021-11-172**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyée par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)que l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit renouvelée pour l'année 2022, pour un montant de mille cent soixante-cinq dollars et cinquante-sept sous (1 165.57 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

CHLORATION CONTINUE À LA STATION DE POMPAGE **2021-11-173**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'enlever la chloration continue à la station de pompage puisque selon la loi nous ne pouvons pas effectuer ce genre de traitement sans l'approbation du Ministère.

SERVICE D'UN INGÉNIEUR POUR LA STATION DE POMPAGE **2021-11-174**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de transmettre des documents d'études, qui ont été fait auparavant, et les analyses d'eau de la dernière année concernant notre réseau d'aqueduc à monsieur Rodrigue Rouleau, Ingénieur chez Consult'eau. Ce dernier va vérifier notre dossier et par la suite nous informer des procédures à suivre pour déterminer la problématique avec nos résultats d'analyses d'eau. Ce service est gratuit.

SOUMISSION POUR RÉPARATION DÉGELEUSE À PONCEAUX **2021-11-175**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'accepter la soumission de Métal Marquis pour un coil de dégeleuse à ponceaux, soit au montant de sept cent quatre-vingt-dix dollars (790 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DON AU COMITÉ DES LOISIRS DE CHAZEL **2021-11-176**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accorde un montant de cinq cent dollars (500 $) au Comité des loisirs de Chazel à titre de don. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FACTURE AU COMITÉ BELLEFEUILLE **2021-11-177**

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel demande un remboursement de dix mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (10 890 $) pour la construction du chemin sur le lot 4 466 873, près du Lac Piton.

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2022 **2021-11-178**

ATTENDU QUE madame Isabelle Brochu, attachée politique de la députée Suzanne Blais, à approcher madame Lefebvre pour déposer la candidature de M. Marcel Bouchard au prix Hommage bénévolat-Québec 2022;

ATTENDU QUE Madame Suzanne Blais ne peut déposer une candidature;

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser madame Lefebvre à travailler sur ce dossier et déposer la candidature de M. Bouchard.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL **2021-11-179**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les heures d'ouvertures du bureau municipal seront du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE **2021-11-180**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h15.

Marcel Roy,	Priscillia Lefebvre
Maire	Greffière trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 7 décembre 2021.